



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des Ressources Humaines

Division des personnels Enseignant 2<sup>nd</sup> degré,  
Éducation et psychologue

Chef de division  
Corinne LAMBERT

Affaire suivie par :  
Fanny ARIES

Tél : 03.83.86.20.41  
Mél : ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice  
Rond-Point Marguerite de Lorraine  
54035 NANCY cedex

Nancy, le **26 OCT. 2023**

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Madame et Messieurs les inspecteurs  
d'académie – directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
de CIO

**Objet :** Mouvement inter-académique des personnels d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré (hors PEGC),  
d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires et stagiaires – rentrée 2024

**Référence :** Arrêté rectoral du 23 octobre 2023

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité de la publication au BOEN n°39 du 19 octobre 2023, des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'arrêté ministériel (NOR : MENH2324645A) et de la note de service (NOR : MENH2324643N) du 12 octobre 2023 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2024.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES - choix SIAM) **du mercredi 08 novembre à 12 heures au mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures inclus** pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

### I – MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre 3 des lignes directrices de gestion énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

A compter du jeudi 30 novembre 2023, les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-Prof SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation. Les formulaires, signés, accompagnés des pièces justificatives et éventuellement corrigés manuscritement seront transmis par le chef d'établissement ou de service aux services de la DPE pour le jeudi 07 décembre 2023 au plus tard.

Je vous informe en outre que les agents sollicitant un changement d'académie et qui souhaitent bénéficier d'une bonification au titre du handicap peuvent télécharger le dossier de demande de bonification sur Partage ou sur le site de l'académie de Nancy-Metz. Ce dossier devra être retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical de prévention via l'adresse postale :

Rectorat de l'académie Nancy-Metz -Service médecine de prévention - 9 rue des Brice - Rond-Point Marguerite de Lorraine - 54035 NANCY cedex pour le **jeudi 30 novembre 2023** au plus tard.

## II – MOUVEMENT SPÉCIFIQUE

Les candidats à des postes offerts dans le cadre des mouvements spécifiques nationaux devront se reporter aux chapitres 3.4 des lignes directrices de gestion afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures.

### II.2 Mouvement sur poste spécifique national (SPEN)

Les candidats sur postes spécifiques nationaux sont invités à formuler sur SIAM leurs vœux et à y joindre une lettre de motivation. Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

### II.3 Mouvement sur poste à profil (POP)

Les candidats au mouvement POP qui auront saisi sur SIAM des vœux sur des postes à profil devront adressés leur CV et lettre de motivation au plus tard le **mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures** à l'adresse mél [mvt2024@ac-nancy-metz.fr](mailto:mvt2024@ac-nancy-metz.fr). Aucune demande de mutation sur poste à profil ne sera étudiée en l'absence de saisie des vœux sur SIAM et d'envoi par mél de lettre de motivation et du CV.

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie

Marie-Laure JEANNIN